

# SECRETARIAT

5357 - DEP - 1 485 h

## FRAIS DE FORMATION 2022-2023

### I. Cahiers d'exercices et reprographie par compétence

1 - Métier et formation	14,00 \$
2 - Révision de textes en français	21,00 \$
3 - Traitement de texte	34,50 \$
4 - Qualité du français	24,00 \$
5 - Service à la clientèle	17,50 \$
6 - Gestion documentaire	19,75 \$
7 - Production de feuilles de calcul	27,00 \$
8 - Conception de présentations	27,00 \$
9 - Rédaction de textes en français	16,00 \$
10 - Opérations comptables	88,00 \$
11 - Production de lettres	17,50 \$
12 - Création de bases de données	30,00 \$
13 - Gestion de l'encaisse	28,50 \$
14 - Traduction	24,00 \$
15 - Conception de tableaux et de graphiques	32,00 \$
16 - Conception visuelle de documents	35,00 \$
17 - Rédaction de textes en anglais	13,50 \$
18 - Médias numériques	12,25 \$
19 - Interaction en anglais	30,00 \$
20 - Suivi de la correspondance	17,85 \$
21 - Réunions et événements	23,00 \$
22 - Production de rapports	32,00 \$
23 - Soutien technique	27,00 \$
24 - Coordination de tâches multiples	26,00 \$
25 - Intégration au milieu du travail	18,00 \$
Reprographie	25,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>680,35 \$</b>

### II. Frais administratifs

Frais d'inscription sur le site AdmissionFP.com	8,55 \$
<b>Sous-total</b>	<b>8,55 \$</b>

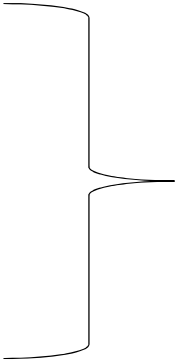
**TOTAL: Montant à payer au centre**

*Modes de paiement acceptés: carte de débit, Visa, Mastercard, chèque ou mandat-poste*

**688,90 \$**

## AUTRES FRAIS À PRÉVOIR

### III. Matériel obligatoire à vous procurer à l'endroit de votre choix

1 clé USB (16 GO minimum)		
1 paire de mini-écouteurs		
1 cartable (2 ou 3 pouces)		
1 paquet de séparateurs		
1 stylo à encre bleue		
1 stylo à encre rouge		45,00 \$
1 crayon à mine		
1 gomme à effacer		
1 surligneur		
1 paquet de feuilles lignées (pour cartable)		
Cadenas		
		8,00 \$
<b>Coût approximatif</b>		<b>53,00 \$</b>

a- **SORTIE PÉDAGOGIQUE:** Des frais d'au plus 30\$ pourraient vous être exigés en cours d'année afin de défrayer les coûts de transport reliés à une sortie pédagogique.

b- **REMBOURSEMENT:** Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme n'est pas tenu de rembourser les frais à un élève qui abandonne son programme après avoir débuté sa formation.

c- **RÉFÉRENCEMENT:** Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez payer ces frais au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme. Par la suite, sur présentation de votre reçu, vous pourrez demander votre remboursement, s'il y a lieu, à l'organisme qui s'occupe de votre dossier.

d- **ASSURANCE:** L'assurance du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord ne couvre pas les dommages découlant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, ou les personnes oeuvrant pour lui, n'a commis aucune faute. Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme suggère aux parents et aux élèves adultes de vérifier auprès de leur assureur la couverture qu'ils détiennent au cas où ils subiraient des dommages résultant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord n'est pas responsable.